

Je suis électeur-trice : COMMENT VAIS-JE voter ?



Le vote se déroulera du 27 novembre 10 h au 4 décembre 17 h, heure de Paris. Le dépouillement des CT aura lieu le 4 décembre au soir, le dépouillement des CAP et CCP le 5 décembre.

Malgré le faible taux de participation aux élections de 2011, malgré l'opposition de la CGT Educ'action et d'autres organisations syndicales au vote électronique, le ministère a reconduit ce mode de scrutin pour 2014.

Malgré sa volonté affichée d'augmenter le taux de participation lors des multiples réunions, le ministère a eu du mal à respecter le calendrier et n'a pas facilité le dépôt des listes pour les organisations syndicales.

En dépit de la complexité des opérations, **il faut tout mettre en œuvre pour que chacun-e puisse exprimer ses choix et gagner le vote CGT.**

A- Messagerie professionnelle

C'est la messagerie professionnelle qui sera exclusivement utilisée par le ministère pour les élections.

Le format de l'adresse professionnelle est :

prenom.nom@ac-academie.fr

Il y a parfois un nombre en cas d'homonymie.

• Accès à la messagerie professionnelle

Si vous n'avez jamais utilisé la messagerie professionnelle, i-prof, AMIA, vous avez besoin de votre NUMEN pour vous connecter la première fois.

A partir de la page d'accueil de l'académie, choisir « Messagerie académique Webmail ».

Avec les différents menus, vous pouvez retrouver votre identifiant, choisir un mot de passe.

Avec la rubrique « gérer mon compte », il est possible de rediriger les messages vers une adresse mail personnelle.

• Faire du « ménage » sur la messagerie

Si vous n'avez jamais utilisé la messagerie, s'y sont accumulés une multitude de messages envoyés par l'administration, plus les messages des listes de diffusion syndicales. Il est nécessaire de supprimer tous les messages anciens car si votre messagerie professionnelle est saturée vous ne recevrez pas les messages de confirmation lors de la procédure de vote.

B- Quels scrutins ?

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2014

Un outil pour retrouver les scrutins qui vous concernent et savoir comment voter

1	VOTRE AFFECTATION <ul style="list-style-type: none"><input type="radio"/> Personnels affectés dans les services centraux et déconcentrés du MENESR, dans les écoles et établissements du second degré publics<input type="radio"/> Personnels affectés dans les établissements d'enseignement supérieur et de la recherche<input type="radio"/> Personnels détachés hors MENESR<input type="radio"/> Personnels affectés dans les EPA suivants : Réseau Canopé (CNDP/CRDP), CNED, ONISEP, CIEP, CEREQ<input type="radio"/> Personnels affectés à Mayotte<input type="radio"/> Personnels affectés en Nouvelle-Calédonie<input type="radio"/> Personnels affectés en Polynésie Française<input type="radio"/> Personnels affectés à Saint Pierre et Miquelon<input type="radio"/> Personnels affectés à Wallis et Futuna<input type="radio"/> Maîtres des établissements d'enseignement privé sous contrat (1) (2) (3)
2	VOTRE STATUT
3	VOTRE CATÉGORIE
4	VOTRE CORPS

Un module de recherche interactif permet de retrouver facilement les scrutins qui vous concernent, en fonction de votre affectation, statut, corps ou échelle de rémunération :

<http://www.education.gouv.fr/cid82315/elections-professionnelles-2014-retrouvez-les-scrutins-qui-vous-concernent.html>

Cet outil indique les scrutins embarqués dans le vote électronique et précise les autres scrutins à l'urne ou par correspondance.

C - CRÉER MON MOT DE PASSE

Dès le 22 septembre, vous avez reçu un message sur votre adresse professionnelle ayant pour objet:

[Electionspro2014] Elections professionnelles 2014 : ouverture de votre espace électeur

Suite aux problèmes de serveurs informatiques, le ministère a envoyé un message de rappel le 7 octobre à l'ensemble des électeurs-trices.

Adresse du portail pour ces élections :

<http://www.education.gouv.fr/electionspro2014>

- Cliquez sur « Je me connecte à mon espace électeur »
- Choisir l'onglet « Créer mon compte »

Vote par internet : mon espace électeur

- Créer mon compte et définir mon mot de passe électeur
- Consulter les scrutins

Je me connecte à mon espace électeur

Avec votre mot de passe et votre adresse mail professionnelle, vous pouvez accéder à l'espace électeur pour voir les scrutins qui vous sont attribués.

Il est possible de **contester jusqu'au 14 novembre**, s'il manque des scrutins.

Pensez à conserver une copie de votre contestation et à en transmettre une copie à La CGT Educ'action.

Sur l'espace électeur :

- Dès le 15 octobre affichage des listes électorales
- A partir du 28 octobre, affichage des listes de candidat-e-s et des professions de foi.

Un extrait de la liste électorale est aussi affiché dans les écoles, les établissements, les services.



D - Identifiant de vote

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2014
de vote pour construire l'éducation du demain

notice de vote
à conserver: indispensable pour voter

L'élection de vos représentants aux différentes instances de dialogue social (CT, CAP, CCP, CCMEEP) se déroulera du 27 novembre au 4 décembre 2014 sur internet. Pour voter, vous devez être en possession de vos identifiant et mot de passe électeur.

Avant de voter

>> Prenez connaissance de votre identifiant électeur

Identifiant électeur : XXXX-XXXX-XXXX-XXXX

>> Créez votre mot de passe électeur

- > connectez-vous à www.education.gouv.fr/electionspro2014
- > cliquez sur « Espace électeur / créez mon compte »
- > définissez votre mot de passe électeur
- > confirmez la création de votre compte à partir du courriel que vous recevrez dans votre messagerie professionnelle.

i Sur www.education.gouv.fr/electionspro2014 :

- Vous pouvez accéder à votre espace électeur et consulter les scrutins auxquels vous êtes appelé(e) à participer: les organisations syndicales candidates et leurs professions de foi

Vous pouvez aussi consulter :

- > le rôle de chaque Instance de dialogue social
- > la liste des scrutins correspondant à votre statut (ou situation professionnelle)
- > une démonstration du vote par Internet

Pour voter

>> Du 27 novembre à 10h au 4 décembre à 17h (heures de Paris), 24h/24 et 7j/7 Connectez-vous à www.education.gouv.fr/electionspro2014

- 1 cliquez sur « Je vote »
- 2 saisissez votre identifiant électeur et votre mot de passe électeur que vous avez vous-même créé
- 3 participez aux scrutins qui vous sont ouverts

? Vous ne disposez pas d'un ordinateur connecté à Internet ?
Des espaces de vote seront ouverts le 4 décembre dans les services, universités, lycées, collèges et écoles de plus de 8 électeurs.

Besoin d'aide ? Une seule adresse : www.education.gouv.fr/electionspro2014

Du 4 au 12 novembre, la notice de vote sera remise contre émargement dans les écoles, les établissements et les services.

Pour les personnels dans certaines positions particulières, la notice est envoyée à l'adresse postale :

- PRAG et PRCE
- Congé parental
- Congé longue maladie, longue durée ou grave maladie
- Congé formation professionnelle
- Décharge totale de service
- Détachement
- Mise à disposition

Dans votre espace électeur, consultez la rubrique « mon profil » qui indique le mode de transmission de la notice de vote. En cas d'envoi postal, vérifiez l'adresse d'expédition, demandez éventuellement une **modification jusqu'au 14 novembre**.

Sur la notice de vote, figure **votre identifiant électeur** :

Perte de l'identifiant de vote

Le renvoi du même identifiant de vote est possible **jusqu'au 4 décembre 17 h**, heure de Paris.

Ce nouvel envoi est fait, à partir du portail élections, par voie électronique.

Vol de l'identifiant de vote avant l'ouverture du scrutin

Si l'électeur-trice n'a jamais reçu sa notice de vote, ou si son identifiant lui a été volé, il ou elle peut demander un

nouvel identifiant de vote jusqu'au 26 novembre 9 h, heure de Paris. L'envoi est fait par courriel ou SMS.

E - Plateforme de vote

Comité technique ministériel

1. CGT	6. FO	11. SNEP
2. cfe cgc	7. SE UNSA	12. SNU
3. cfce	8. SOEN CPDT	13. Solidaires
4. Union	9. SNCL	14. Sud
5. esen	10. SNE	15. UNSA

Votre choix: **CGT** [Voter]

Exemple indicatif qui ne correspond ni aux listes déposées, ni à l'ordre du tirage au sort pour l'affichage.

Du jeudi 27 novembre 10h au jeudi 4 décembre 17 h (heure de Paris), Vous vous connectez à la plateforme de vote grâce à votre identifiant et à votre mot de passe électeur depuis n'importe quel ordinateur.

Un seul jour d'ouverture d'espaces électoraux est prévu dans les écoles, les établissements, les services: Le 4 décembre. L'administration a l'obligation de mettre à disposition un ordinateur uniquement ce jour-là.

Vous choisissez le scrutin pour lequel vous voulez voter.

Vous pouvez consulter la liste des candidat-e-s.

Vous choisissez l'organisation syndicale. Vous votez.

Dans l'écran « confirmation », vous pouvez modifier votre choix ou le valider définitivement.

Vous visualisez et imprimez la preuve de votre vote !!!



Attention, l'administration n'a pas l'obligation de mettre à disposition des imprimantes dans les établissements. Il faut prévoir de faire une capture d'écran ou un enregistrement pour pouvoir imprimer la preuve de vote ultérieurement.

F - Assistance

Dès maintenant et dans toute la procédure de vote, les militant-e-s de la CGT Educ'action sont à votre disposition pour vous aider à faire respecter votre droit de vote. N'hésitez pas à les contacter par téléphone ou par mail.



G - Les listes déposées par la CGT Educ'action

La représentativité de la CGT dépend des résultats des scrutins des Comités techniques :

- **Comité technique ministériel CTMEN** pour tous les personnels travaillant à l'Education nationale, sauf les personnels recherche formation (vote électronique).
- **CTMESR** pour tous les personnels travaillant dans l'enseignement supérieur plus les ATRF et les TRF des EPLE (vote papier par correspondance).
- **Comité technique académique** pour tous les personnels du 1^{er} et du 2nd degré, les ATSS y compris les ATRF et TRF des EPLE (vote électronique).
- **Comité technique du GIP FCIP** : les personnels du GIP (vote papier par correspondance).

Les Commissions administratives paritaires (CAP) et les commissions consultatives paritaires (CCP) s'occupent des questions de carrière, mutation, formation professionnelle, licenciement (vote électronique).

Au niveau national. la CGT a déposé les listes pour :

- Le CTMEN et le CTMESR
- Toutes les CAPN :
 - ✓ Professeur-e-s des écoles-instituteurs-trices,
 - ✓ Agrégé-e-s, certifié-e-s, PLP, P.EPS et CE EPS,
 - ✓ CPE,
 - ✓ COP-DCIO,
 - ✓ Personnels de direction,
 - ✓ Personnels administratifs (AAE, SAENES, ADJAENES),
 - ✓ Personnels santé-sociaux (CTSS, ASSAE, INF ENES),
 - ✓ Personnels recherche formation (Ingénieur, ASI, TRF, ATRF),
 - ✓ ATEE.



Au niveau académique et départemental : pour connaître les listes déposées par la **CGT**, prenez contact avec votre syndicat.



Nous remercions toutes et tous les syndiqué-e-s et sympathisant-e-s qui ont accepté de candidater sur des listes CGT. Cela permettra aux électeurs-trices de pouvoir faire le choix du vote CGT pour la quasi-totalité des scrutins.